



2015-06  
147

**01 - OUVERTURE DE SÉANCE**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles,  
tenue à l'hôtel de ville de Saint-Gilles, ce 15 juin 2015 à 20:00 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Michel Flamand  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #3 - Patricia St-Hilaire  
Siège #4 - Carole Dubois  
Siège #5 - Jessy Grondin  
Siège #6 - Claude Blais

Sont absents à cette séance :

M. Robert Samson

Formant quorum sous la présidence de la Pro Maire, Mme Patricia St-Hilaire

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance, à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**02 - MOT DU MAIRE**

M. le Maire est absent et c'est Mme Patricia St-Hilaire qui préside la séance à titre de Pro Maire

### **03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

Aucun commentaire

### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2015-06  
148

### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**02 - MOT DU MAIRE**

**03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

**04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**06 - RESSOURCES HUMAINES**

**06.01 - Embauche - Directeur des travaux publics**

**07 - Urbanisme**

**07.01 - PIIA - Rue Hamel**

**08 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**09 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **06 - RESSOURCES HUMAINES**

2015-06  
149

#### **06.01 - Embauche - Directeur des travaux publics**

Considérant que, le Conseil municipal a offert par différents médias un poste cadre de Directeur des Travaux publics;

Considérant que, le Comité de sélection, suite aux entrevues, a produit une recommandation au Comité de relations de travail;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte la candidature de M. Martin Lemay à titre de Directeur des Travaux publics de la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière

Que, le salaire et les conditions d'emploi de M. Martin Lemay, (*document confidentiel en annexe*) soit imputé aux postes budgétaires selon les modalités de gestion;

Que, le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail à intervenir avec M. Martin Lemay selon les clauses, charges et conditions discutées avec le Comité de relation de travail et recommandés au Conseil municipal pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire;

Que, M. Martin Lemay est en période probatoire pour une année. Selon

les résultats obtenus, il pourrait, selon les recommandations du Comité de relations de travail, être attiré permanent à ce poste.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **07 - Urbanisme**

**2015-06  
150**

### **07.01 - PIIA - Lot 5 169 653 / Construction d'une résidence au 253, rue Hamel**

Attendu que, la municipalité a reçu la demande de permis numéro 2015-141 pour le 253, rue Hamel dans le secteur du lac Boréal afin d'y construire une résidence principale;

Attendu que, le lot 5 169 653 est assujéti avant construction, à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale (PIIA) tels que décrits au règlement numéro 472-14;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal suite à la recommandation du CCU autorise la construction de la résidence à la condition que les fenêtres soient telles que le document déposé auprès du Conseil municipal à cette même séance, et ce, sur tout le bâtiment à construire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **08 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2015-06  
151**

## **09 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 20:06.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

---

Patricia St-Hilaire, Pro Maire

---

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière